

Communiqué de presse

Coop augmente à nouveau les salaires de 1% et relève les salaires minimums

Société suisse des employés de commerce
Rue de l'Hôpital 11
CH-2000 Neuchâtel

Téléphone +41 32 721 21 37
Fax +41 32 721 21 38
communication@secsuisse.ch
secsuisse.ch

Zurich, 20 octobre 2020

Malgré un environnement économique difficile, Coop augmente à nouveau les salaires de 1% en 2021. Tel est le résultat des négociations constructives menées par l'entreprise avec ses partenaires sociaux. Les salaires minimums et les revenus les plus bas, notamment, seront augmentés. Coop veut ainsi exprimer sa reconnaissance à ses collaborateurs pour leur forte implication pendant la période éprouvante liée au coronavirus.

L'ensemble des salaires inférieurs à 4'700 CHF bénéficieront d'une augmentation générale. Le salaire minimum et les salaires de référence seront augmentés de 100 CHF par mois. Les salaires supérieurs à ce niveau seront adaptés individuellement.

Les partenaires sociaux Société des employés de commerce, Syna/OCST, Unia et Union des employés de Coop (UEC) saluent cette évolution des salaires chez Coop. Ils déclarent unanimement : «Les collaborateurs et les collaboratrices ont été très fortement sollicités/ées cette année. Leur travail est essentiel pour l'ensemble de la population. Ils méritent ces augmentations.»

En raison de l'engagement hors norme du personnel dû à la crise du coronavirus, Coop a déjà versé à ses collaborateurs une prime de 500 CHF.

Coop offre toujours les meilleures conditions de travail dans le secteur du commerce de détail suisse. Elle prend par exemple à sa charge deux tiers des cotisations à la caisse de pension. Les collaborateurs de Coop bénéficient aussi de formations continues attractives ainsi que de primes d'ancienneté et de nombreux autres avantages.

La Société des employés de commerce est depuis plus de 140 ans le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine économique et commercial. Elle conseille et renseigne ses membres pour toutes les questions qui touchent à leur carrière et s'engage pour renforcer leur employabilité. La Société des employés de commerce représente également les intérêts des employés du domaine administratif, de la vente, du commerce et de l'industrie à travers plus de 40 conventions collectives de travail. Avec ses centres de formation et ses écoles, elle est en mesure d'offrir à ses membres des formations orientées vers la pratique. Elle est par ailleurs coresponsable de divers examens professionnels supérieurs. Plus d'informations sur : secsuisse.ch.

Autres informations Communication, T +41 44 283 45 13, kommunikation@kfmv.ch

Communiqués de presse secsuisse.ch/presse
